



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2022-90077

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **4 octobre 2022**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2022-90077**.

Cette demande, déposée par l'entreprise propriétaire du lot 6 415 575, situé au 35-4, chemin de Gosford, dans la zone H-9, vise la construction d'un bâtiment principal avec une implantation dérogatoire. La grille de spécifications de la zone H-9 à l'Annexe 3 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la somme des marges latérales minimale pour un bâtiment principal dans cette zone est de 8 mètres. L'élément dérogatoire est donc le bâtiment principal projeté avec une somme des marges latérales de 6,95 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 4 octobre 2022 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 14^e JOUR DE SEPTEMBRE 2022

La greffière adjointe,
Me Katherine Gagnon